



THE RACE OF THE YEAR

MARSAC (16)

25-26 avril 2009

REGLEMENT PARTICULIER **DEMONSTRATION SSV**

1. DEFINITION

Le moto club Moteurs Concept Organisation 16 organise, les 25 et 26 avril 2009, une épreuve d'endurance de Quad dénommée « WORLD QUAD CHALLENGE ». Au cours de cette manifestation, 2 créneaux horaires d'une heure chacun seront réservés aux SSV.

2. LIEU

Cette manifestation a lieu à Chantemerle sur la commune de MARSAC (16)
Tél. 33 (0)5 45 21 47 73 – Fax 33 (0)5 45 21 47 79 – E-mail : tchevrot@club-internet.fr
MARSAC se situe à 8 kilomètres au Nord Ouest d'ANGOULEME, sur la RD 939.

3. CONCURRENTS

Chaque équipage sera composé d'un pilote et d'un passager. Le pilote devra être titulaire du permis de conduire. Le passager devra avoir au moins 18 ans avant la date de la manifestation.

4. ENGAGEMENTS – NUMEROS

Le droit de participation est fixé à 200 € par équipage. Le nombre d'équipages admis est de 30. Les demandes de participation seront adressées par courrier uniquement à MCO 16 – Chantemerle – 16570 MARSAC, accompagnées du règlement à l'ordre de MCO 16.

La liste des participants sera close le 31 mars 2009, ou plus tôt dès que la limite des 30 inscrits sera atteinte.

Tout bulletin non accompagné des droits de participation ne sera pas pris en compte.

En cas de désistement après la date de clôture, aucun remboursement ne sera effectué.

Les machines devront porter un numéro sur le devant et à l'arrière, de façon visible du public.

5. MACHINES

Sont autorisées les SSV homologués et régulièrement immatriculés et assurés. Les machines devront être munies des équipements de sécurité : arceaux, filets, ceintures de sécurité,...

6. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques seront ouvertes le samedi 25 avril de 11 h à 11 h 30 sur le lieu de la course.

Lors des vérifications administratives, les équipages devront se présenter au complet, munis du permis de conduire du pilote, de la carte d'identité du passager, de la carte grise et du certificat d'assurance du véhicule. Aucune photocopie ne sera admise. Tout équipage qui ne pourrait présenter ces documents ne sera pas admis à participer à la démonstration.

Les bracelets d'accès à la voie des stands pour les deux pilotes et trois accompagnateurs seront remis au contrôle administratif.

Les participants devront ensuite se présenter au contrôle technique. Les machines devront être conformes au règlement de l'épreuve.

Chaque équipage devra obligatoirement porter les éléments de sécurité obligatoire : casque, gants, lunettes, veste. Les équipements seront contrôlés avant la démonstration. Un équipage pourra se voir refuser l'entrée de la piste si le commissaire juge que les pilotes sont insuffisamment protégés.

Les participants devront aussi faire vérifier la conformité de leur extincteur (article 13) au contrôle technique.

7. HORAIRES

Samedi 25 avril 2009

11 h – 12 h

Vérifications administratives et techniques

15 h – 15 h 30

Essais SSV

17 h 15 – 18 h 15

1^{ère} démonstration

Dimanche 26 avril 2009

8 h 30 – 9 h 30

2^{ème} démonstration

8. DEPARTS

Les départs seront donnés deux par deux, toutes les 5 secondes, par ordre du numéro, pour une durée maximum de 1 h.

9. RAVITAILLEMENTS - REPARATIONS

Les ravitaillements et les réparations se feront dans un parc de mécanique prévu à cet effet. Les seules réparations autorisées sur la piste seront faites par le pilote et son passager, avec les outils et les pièces qu'ils auront sur eux.

10. ARRIVEE

La fin de la démonstration sera jugée au poste de chronométrage.

11. SANCTIONS

Arrêt obligatoire au parc de mécanique pour réparation (ex : échappement) : présentation du drapeau noir et du numéro de l'équipage.

Les sanctions seront prises par le responsable de la démonstration.

12. ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance propre à l'épreuve auprès des A.G.F. – Cabinet Thierry MICHAUT – 193, rue St Roch – 16000 ANGOULEME ;

13. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Par leur inscription, les participants s'engagent à se conformer au présent règlement et à en accepter toutes les clauses. Ils s'engagent à respecter les décisions prises par le responsable de la démonstration.

Si la démonstration ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des participants et les frais d'engagements ne seraient pas remboursés.

14. PENALITES

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-----------|
| Couper le balisage du circuit | 1 ^{ère} infraction | : | arrêt |
| Essai des machines en dehors des lieux et des horaires prévus | | : | exclusion |
| Couper le balisage du circuit | 2 ^{ème} infraction | : | exclusion |

15. ENVIRONNEMENT

Les interventions devront se faire dans la zone de mécanique sur un tapis environnemental en matière absorbante d'un côté et étanche de l'autre. L'usage des écrans jetables est interdit pendant la démonstration.

Chaque participant se verra remettre un souvenir de cette journée.

Pour les règlements depuis l'étranger, faire un virement bancaire à :

MOTEURS CONCEPT ORGANISATION 16
Banque CCM SAINT CYBARD
RIB : 15589 16502 06704833040 51
IBAN : FR76 1558 0206 7048 3304 051